

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°25
11 mai 2012

- | | | |
|---|--|-----|
| - | Décision du 2 mai 2012 portant subdélégation de signature relative à l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pour les recettes et les dépenses de Voies navigables de France | P 2 |
| - | Décision du 2 mai 2012 portant délégation de signature en matière de marchés de Voies navigables de France | P 4 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

**Secrétariat général
Unité Affaires Juridiques**

Mâcon, le 2 mai 2012

DECISION
portant délégation de signature
relative à l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire
pour les recettes et les dépenses de Voies navigables de France

Le directeur départemental des territoires, délégué local des Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60.1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment les articles 16 et 27.1,

Vu le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 191,

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 3 avril 2012 nommant M. Christian DUSSARRAT, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires de Voies navigables de France,

Vu la convention d'expérimentation relative à la décentralisation des canaux de Bourgogne, du Centre, du Nivernais et de la Seille navigable du 21 décembre 2009,

D E C I D E

Article 1

Sont habilités à signer tout acte relatif à la compétence d'ordonnateur secondaire à l'exception des actes concernant les états de frais des agents :

Mme Florence LAUBIER

Ingénieure en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts
Directrice Adjointe

M. Yann DUFOUR

Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État
Secrétaire général

M. Yannick DENIS

Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État
Chef de l'Arrondissement Territorial Ouest

Article 2

Sont habilités à signer les propositions d'engagements comptables, les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement, à la constatation et à la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes :

M. Pascal BRIDET

Contrôleur Divisionnaire des T.P.E.,
Chef de la subdivision Navigation

Melle Jacqueline DURET

Technicien supérieur en chef,
Adjointe au chef de la subdivision Navigation

Article 3

Toutes délégations de signature antérieures sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le directeur départemental
Représentant local de VNF,

Signé

Christian DUSSARRAT

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

**Secrétariat général
Unité Affaires Juridiques**

Mâcon, le 2 mai 2012

**DECISION
portant délégation de signature
en matière de marchés de Voies navigables de France**

Le directeur départemental des territoires, représentant local de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 3 avril 2012 nommant M. Christian DUSSARRAT, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire,

Vu la décision du 3 mars 2009 modifiée, portant délégation de pouvoir du directeur général aux représentants locaux de Voies navigables de France,

Vu la convention d'expérimentation relative à la décentralisation des canaux de Bourgogne, du Centre, du Nivernais et de la Seille navigable du 21 décembre 2009,

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tout marché de travaux, de fourniture et de services, y compris de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € Hors Taxes, à :

Mme Florence LAUBIER

Ingénieure en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts
Directrice Adjointe

M. Yann DUFOUR

Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État
Secrétaire général

M. Yannick DENIS

Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État
Chef de l'Arrondissement Territorial Ouest

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tout marché de travaux, de fourniture et de services, y compris de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 € Hors Taxes, à M. Pascal BRIDET, Contrôleur Divisionnaire des T.P.E., Chef de la subdivision Navigation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRIDET, délégation est donnée à Mme Jacqueline DURET, Technicienne supérieure en chef, Adjointe au chef de la subdivision Navigation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tout marché de travaux, visé à l'article 2.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le directeur départemental
Représentant local de VNF,

Signé

Christian DUSSARRAT